

Communiqué de presse

La Fedil devient « Fedil - Business Federation Luxembourg »

C'est en date du 20 décembre 2007 que la Fedil a dévoilé sa nouvelle identité visuelle. Afin de mieux refléter la diversité des entreprises membres, la dénomination de la Fedil vient d'être complétée par « Business Federation Luxembourg ».

Ce changement intervient au jour même où la Fedil – créée le 19 décembre 1918 sur invitation de l'industriel Paul Wurth – entame la 90^e année de son existence. En effet, comme il ressort du procès-verbal de la réunion des patrons industriels luxembourgeois, ce fut en date du 19 décembre 1918 que se réunissaient « *sur invitations lancées par Monsieur Paul Wurth (...) un grand nombre de patrons industriels luxembourgeois* », l'idée de la réunion étant « *le résultat des délibérations d'une douzaine d'industriels qui s'étaient concertés à propos de l'introduction par le Gouvernement de la journée de huit heures* ».

Selon le président, Robert Dennewald, la Fedil présente depuis quelques années déjà toutes les caractéristiques d'une fédération d'entreprises multisectorielle, étant donné qu'à l'heure actuelle la moitié des membres proviennent de l'industrie manufacturière, dite « classique », un quart des entreprises affiliées proviennent du secteur de la construction (bâtiment public et génie civil), tandis que le quart restant des membres sont issus du secteur des services aux entreprises (technologies de l'information, communication & télécommunication, logistique, transport et transferts de déchets, gardiennage, nettoyage, consulting, travail intérimaire, etc.).

Comme l'a noté Robert Dennewald, « *l'appartenance à différents secteurs des entreprises affiliées à la Fedil est le reflet des changements structurels dont a fait l'objet l'économie luxembourgeoise. En d'autres mots : puisque la structure de l'économie a changé au cours des dernières décennies, la Fedil, elle-aussi, a changé* ».

Dans le même contexte, le président de la Fedil a souligné que la mission et les objectifs de la Fedil, bien qu'aujourd'hui ils soient plus vastes, sont restés les mêmes, à savoir : œuvrer pour une économie compétitive et ouverte vers l'extérieur, œuvrer pour le perfectionnement du marché intérieur en Europe et une concurrence équitable, œuvrer pour un renforcement de la culture entrepreneuriale au Luxembourg et, enfin, œuvrer pour l'amélioration de l'image des entreprises dans la société et la reconnaissance de leur contribution au bien-être et au développement durable.

Luxembourg, le 20 décembre 2007